



Conseil communautaire du 18 décembre 2014 | Délibération n°127

Intervention de Nadège NOISSETTE au nom du groupe écologiste

Des indicateurs énergétiques pour évaluer et avancer

Merci Monsieur le Président,

Lors de notre dernière session de ce conseil communautaire nous avons pris acte du rapport annuel de l'agenda 21 de Rennes Métropole.

Nous avons alors souligné l'importance de faire de ce document le fil conducteur de toutes nos politiques et un outil d'aide à la décision permettant une prise en compte intégrée des enjeux de développement durable.

Pour ce faire, il était convenu de travailler à la définition d'indicateurs macro simples et mis à jour annuellement sur la base du Baro-Métropole de l'Audiar et de leur attribuer des objectifs clairs à atteindre au cours du mandat.

Nous profitons alors de cette délibération d'attribution de la subvention annuelle 2015 à l'AUDIAR pour vous demander de missionner cette agence pour concevoir de nouveaux indicateurs énergétiques sur le territoire métropolitain. Ces indicateurs pourraient être définis par type d'énergie et par secteurs d'activité, et objectivés sur une base annuelle.

Outre l'Agenda 21, ils permettront aussi de suivre les objectifs de réduction de 20 % des émissions de CO2 à l'horizon 2020 fixés par la convention des maires et repris dans le plan climat énergie.

Le groupe écologiste souhaite enfin être un acteur actif de ce travail à engager afin de faire de Rennes Métropole une institution phare en matière de développement durable.